

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: JW020013 du: 31/05/18

AJACCIO AUTOMOBILES

ROUTE DE CAMPO DELL' ORO VIGNETTA BP 580 20189 AJACCIO CEDEX 2

FRANCE

Acheteur: Sébastien FILIPPI

sebastien.filippi.ajaccio@reseau.renault.fr

Affaire n°: 1018627 Commande WEB: **68600**

Commande: JZ019241 Payeur: C00485

Compte client : C00485 Référence :

Référence		Désignation			Qté	Prix Unit. Net	Montant Net H.T.	Code TVA
DR230CL	Tambour de numérisation d'images Brother DR-230CL Laser - Noir, Cyan,				1.00	98.66	98.66 €	C220
240600	XDA X 1 KIT TONER NOIR TN1050				2.00	42.72	85.44 €	C220
TN-230BK		couleur noir, capacité 2 20	0 pages, p	our imprimantes	2.00	54.54	109.08 €	
03_LCR Le	30/06/18	Base HT € Code 293.18 € C220	Taux 20%	Montant TVA € 58.64 €	ТОТ	TAL HT € AL TVA € AL TTC € Acompte	293.18 € 58.64 € 351.82 € 0.00 €	
Montant	351.82 €	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement RESTE A PAYER € en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce					351.82 €	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1